

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

COMPTE D'AFFECTATION SPÉCIALE
MISSION MINISTÉRIELLE
RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2019

FINANCEMENT DES AIDES
AUX COLLECTIVITÉS POUR
L'ÉLECTRIFICATION
RURALE



NOTE EXPLICATIVE

La présente annexe au projet de loi de règlement est prévue aux 4^o et 5^o de l'article 54 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF).

Conformément aux dispositions de la LOLF, cette annexe présente et explique les réalisations effectives concernant l'ensemble des moyens inscrits à un **compte d'affectation spéciale**.

Elle comporte :

- les rapports annuels de performances (RAP) des programmes associés au compte ; ces RAP rendent compte de l'exécution des engagements pris dans les projets annuels de performances (PAP) ayant accompagné la loi de finances pour 2019 ;
- le développement et la justification des recettes constatées pour le compte.

Pour chacun des programmes du compte, la présente annexe :

■ **Récapitule les crédits consommés (y compris les fonds de concours et les attributions de produits) en 2019 en les analysant par programme, action, titre et catégorie**

■ **Présente la consommation effective des crédits ouverts sur le programme, ainsi que les dépenses fiscales associées**

Les crédits consommés (autorisations d'engagement [AE] et crédits de paiement [CP]) sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres et catégories) ; les fonds de concours (FdC) et les attributions de produits (AdP) réalisés en 2019 sont précisés.

■ **Intègre le rapport annuel de performances (RAP) qui comporte les éléments suivants :**

- le bilan stratégique du programme ;
- les objectifs et indicateurs de performances : résultats attendus et obtenus, et analyse des résultats ;
- le tableau de suivi des CP associés aux AE ;
- la justification au premier euro (JPE) des mouvements de crédits et dépenses constatés.

Sauf indication contraire, **les montants de crédits figurant dans les tableaux du présent document sont exprimés en euros**.

TABLE DES MATIÈRES

Mission

FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE 7

Présentation du compte 8

Bilan de la programmation pluriannuelle 9

Équilibre du compte et recettes 10

Récapitulation des crédits et des emplois 12

Programme 793

ÉLECTRIFICATION RURALE 15

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 16

Objectifs et indicateurs de performance 17

Présentation des crédits 19

Justification au premier euro 23

Programme 794

OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE PRODUCTION DE PROXIMITÉ DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES 33

Bilan stratégique du rapport annuel de performances 34

Objectifs et indicateurs de performance 35

Présentation des crédits 36

Justification au premier euro 39

MISSION

FINANCEMENT DES AIDES AUX COLLECTIVITÉS POUR L'ÉLECTRIFICATION RURALE

Présentation du compte	8
Bilan de la programmation pluriannuelle	9
Équilibre du compte et recettes	10
Récapitulation des crédits et des emplois	12

PRÉSENTATION DU COMPTE

Ce compte retrace :

- en recettes : les contributions dues par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en application du I *bis* de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales ;
- en dépenses :
 - a) les aides liées au financement d'une partie du coût des travaux de développement et d'adaptation des réseaux ruraux de distribution publique d'électricité, prévues aux septième et huitième alinéas du I du même article L. 2224-31 ;
 - b) les frais liés à la gestion de ces aides.

BILAN DE LA PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

BILAN STRATÉGIQUE DE LA MISSION

Au vu du bilan présenté dans ce document, la mission « Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale » a poursuivi en 2019 son soutien aux autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE) dans leurs travaux de renforcement, d'enfouissement et de sécurisation des réseaux électriques en milieu rural. Ce financement est un outil essentiel en faveur de l'égalité des territoires et de l'amélioration de la qualité du réseau de distribution d'électricité dans les zones rurales.

BILAN DES RÉFORMES

Le ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) a poursuivi en 2019 le travail préparatoire et de formalisation de la réforme réglementaire visant à faire évoluer le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides à l'électrification rurale et l'arrêté du 27 mars 2013 associé. Les dispositions envisagées visent à :

- Maintenir dans le dispositif le périmètre des communes ou partie de communes éligibles avant fusion en commune nouvelle (commune créée en application des articles L.2113-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,
- Élargir les objectifs du FACE afin d'accompagner des actions plus novatrices en faveur de la transition énergétique en milieu rural, en intégrant digital et technologies récentes,
- Réaliser des adaptations dans les modalités de gestion du CAS et réaffirmer les priorités du FACE dans les modalités d'allocation et de gestion des différents sous-programmes.

La procédure de réforme des textes en vue de leur publication est en cours.

Par ailleurs, le projet de dématérialisation des procédures à travers une plate-forme de gestion des subventions accessible aux AODE se poursuit avec une mise en œuvre prévue dans les mois à venir. Elle permettra aux AODE de déposer sur un portail dédié leur programmation de travaux ainsi que leurs demandes de paiement et de suivre les étapes d'instruction de leurs dossiers. Elle contribuera également à améliorer le suivi réalisé par la Direction générale de l'énergie et du climat des subventions octroyées et de l'avancement des travaux.

ÉQUILIBRE DU COMPTE ET RECETTES

ÉQUILIBRE DU COMPTE

Section / Programme	Recettes	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Solde
	<i>Prévision LFI</i>			
	<i>Exécution</i>			
793 – Électrification rurale		355 200 000 343 314 597	355 200 000 380 196 945	
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées		4 800 000 1 134 374	4 800 000 1 555 968	
Total	377 000 000 377 974 462	360 000 000 344 448 971	360 000 000 381 752 913	+17 000 000 -3 778 451
Solde cumulé du compte depuis sa création				+335 415 566

(+ : excédent ; - : charge)

ANALYSE DES ÉCARTS ENTRE LE SOLDE PRÉVU ET LE SOLDE RÉALISÉ

La consommation réelle, après traitement des retraits d'engagement d'années antérieures à 2019, s'est élevée à 350 134 365,34€ en AE et 381 752 913,14€ en CP.

La consommation réelle est de 348 361 332,70 € en AE et 380 196 945,06 € en CP pour le programme 793 et de 1 773 032,64 € en AE et 1 555 968,08 € en CP pour le programme 794.

Cette année, la consommation d'AE du programme principal a été moindre qu'en 2018, avec un montant plus faible de dossiers 2018 reportés en 2019 (18,8 M€) que de dossiers 2017 qui avaient été reportés en 2018 (49 M€). L'affectation tardive de la réserve des 15 M€ contribue également à expliquer les montants moindres engagés avant fin 2019 et qui le seront sur les AE reportées en 2020. La démarche de sensibilisation des AODE sur l'envoi des programmations a été pérennisée avec une relance écrite personnalisée au début du 4^e trimestre, en cas de programmation totale ou partielle non reçue.

Le niveau de consommation des CP à hauteur de 380 M€ est supérieur de 10 % à celui de 2018. Les AODE ont été sensibles aux messages adressés de manière récurrente, leur demandant de solliciter des acomptes au fil de l'avancement des travaux.

S'agissant du programme spécial couvrant les opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou d'installations de proximité dans les zones non interconnectées, la faible consommation par rapport au prévisionnel est principalement liée au retard de calendrier pris dans le montage administratif et financier des dossiers et par conséquent dans la réalisation des travaux relatifs au programme d'électrification du cirque de Mafate sur l'île de la Réunion. Ce projet d'envergure représente à lui seul une enveloppe totale prévisionnelle de 16 M€ de subventions, pour un montant total des travaux prévus de 20M€. L'origine de la sous-exécution sur ce programme observée est par ailleurs liée au faible volume de projets présentés.

RECETTES CONSTATÉES ET JUSTIFICATION DES ÉCARTS

Section / Ligne de recette	LFI	Exécution	Écart à la prévision
01 – Contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution	377 000 000	377 974 462	+974 462
02 – Recettes diverses ou accidentelles	0	0	0
Total	377 000 000	377 974 462	+974 462

L'article n°7 de la loi n°2011-1978 du 28 décembre 2011 de finances rectificative pour 2011 ayant institué le compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACE) définit les modalités de calcul de la contribution due par les gestionnaires des réseaux publics de distribution d'électricité, codifiée à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales et alimentant ce compte.

Cette contribution est assise sur le nombre de kilowattheures distribués à des clients finaux à partir des ouvrages exploités en basse tension l'année précédant celle du versement de la contribution. Le taux de la contribution est fixé annuellement par un arrêté des ministres chargés du budget et de l'énergie.

Pour 2019, comme pour les années précédentes, la contribution des gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité a majoritairement été acquittée mensuellement. Le montant de la contribution mensuelle totale est de l'ordre de 31,5 M€.

En effet, les principaux contributeurs au CAS FACE sont soumis au régime normal mensuel d'imposition en matière de TVA. Les contributions versées au bénéfice des aides à l'électrification rurale étant acquittées comme en matière de TVA, celles-ci sont donc généralement calculées mensuellement et liquidées le mois suivant. À ce titre, un léger écart peut exister entre la contribution au titre d'une année et la contribution versée au CAS FACE cette même année.

L'écart entre les recettes perçues en 2019 et le montant prévu en LFI (+17,9 M€) a pour objet de combler le déficit de recettes lié à l'ouverture d'AE techniques lors de la création du CAS FACE en 2012 sans CP associés transférés au CAS. Ainsi un écart positif entre recettes et dépenses devrait contribuer à résorber à terme le déficit cumulé du CAS, en assurant la couverture de l'ensemble des engagements réalisés sur le CAS.

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS PAR PROGRAMME

Avertissement

La colonne « ETPT » est renseignée de la façon suivante :

- la prévision en emplois du programme correspond au total indicatif des ETPT par programme figurant dans le PAP 2019 et des transferts d'ETPT prévus en gestion ;
- l'exécution en emplois du programme correspond à la consommation des ETPT du programme pour l'année 2019 sur le périmètre de gestion du ministère (c'est-à-dire après transferts de gestion éventuels).

Programme Crédits	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	ETPT *
793 – Électrification rurale			
Prévision	371 651 108	654 048 254	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	355 200 000	355 200 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	16 451 108	298 848 254	
Exécution	343 314 597	380 196 945	
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées			
Prévision	19 597 727	19 794 124	
<i>Crédits de LFI (hors FdC et AdP)</i>	4 800 000	4 800 000	
<i>Ouvertures / annulations (y.c. FdC et AdP)</i>	14 797 727	14 994 124	
Exécution	1 134 374	1 555 968	
Total Prévision	391 248 835	673 842 378	
Total Exécution	344 448 971	381 752 913	

* Répartition indicative par programme du plafond ministériel d'emplois

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme ou de l'action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
793 – Electrification rurale	352 800 000 387 517 668	355 200 000 343 314 597	352 800 000 348 443 455	355 200 000 380 196 945
03 – Renforcement des réseaux	164 200 000 172 436 571	164 200 000 166 123 953	164 200 000 164 439 704	164 200 000 166 368 272
04 – Extension des réseaux	40 800 000 39 228 095	41 600 000 31 854 801	40 800 000 40 664 937	41 600 000 46 533 328
05 – Enfouissement et pose en façade	42 500 000 45 258 899	42 500 000 39 549 184	42 500 000 43 938 936	42 500 000 52 258 418
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)	48 700 000 52 625 242	48 700 000 46 489 175	48 700 000 45 692 545	48 700 000 51 959 289
07 – Sécurisation des fils nus de faible section	52 500 000 57 666 469	52 500 000 49 736 834	52 500 000 47 133 813	52 500 000 53 505 234
08 – Fonctionnement	1 200 000 302 392	200 000 384 761	1 200 000 235 424	200 000 357 779
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)	500 000 0	500 000 0	500 000 128 512	500 000 286 724
10 – Intempéries	2 400 000 20 000 000	5 000 000 9 175 890	2 400 000 6 209 584	5 000 000 8 927 901
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	7 200 000 -200 758	4 800 000 1 134 374	7 200 000 999 939	4 800 000 1 555 968
02 – Sites isolés	1 900 000 488 065	1 000 000 101 063	1 900 000 856 129	1 000 000 607 975
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	4 000 000 35 814	3 000 000 641 624	4 000 000 25 840	3 000 000 324 880
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	1 300 000 -712 660	800 000 391 687	1 300 000 117 970	800 000 623 112
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	0 -11 977	0 0	0 0	0 0

Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Mission

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ET DES EMPLOIS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme ou du titre <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP Consommation</i>	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	2018	2019	2018	2019
793 – Électrification rurale	352 800 000 387 517 668	355 200 000 343 314 597	352 800 000 348 443 455	355 200 000 380 196 945
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 200 000 302 392	200 000 384 761	1 200 000 235 424	200 000 357 779
Titre 6. Dépenses d'intervention	351 600 000 387 215 276	355 000 000 342 929 837	351 600 000 348 208 031	355 000 000 379 839 166
794 – Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées	7 200 000 -200 758	4 800 000 1 134 374	7 200 000 999 939	4 800 000 1 555 968
Titre 6. Dépenses d'intervention	7 200 000 -200 758	4 800 000 1 134 374	7 200 000 999 939	4 800 000 1 555 968
Total	360 000 000 387 316 910	360 000 000 344 448 971	360 000 000 349 443 394	360 000 000 381 752 913
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 200 000 302 392	200 000 384 761	1 200 000 235 424	200 000 357 779
Titre 6. Dépenses d'intervention	358 800 000 387 014 518	359 800 000 344 064 210	358 800 000 349 207 970	359 800 000 381 395 134

PROGRAMME 793

ÉLECTRIFICATION RURALE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	16
Objectifs et indicateurs de performance	17
Présentation des crédits	19
Justification au premier euro	23

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 793 : Électrification rurale

Le présent programme est la traduction financière du soutien aux actions de renforcement du réseau d'électrification rurale prévues au septième alinéa du I de l'article L. 2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif stratégique de ce programme est de soutenir les autorités organisatrices de la distribution d'électricité (AODE), par une aide financière, dans leurs travaux de renforcement, d'extension, d'enfouissement et de sécurisation des réseaux électriques.

Les actions de renforcement et de sécurisation des réseaux constituent les postes principaux de dépenses et représentent respectivement 48 % et 28 % des aides du programme en 2019. Le renforcement des réseaux consiste principalement à réduire les départs mal alimentés du réseau de distribution, subissant des contraintes de tension ou d'intensité, en procédant à des travaux en amont du réseau. Par ailleurs, la sécurisation des réseaux doit permettre de résorber au mieux les portions de réseaux aériens basse tension en fils nus, jugées fragiles en cas de fortes intempéries, car ils ne peuvent plus transporter d'électricité dès lors qu'ils tombent à terre. Il est donc nécessaire, soit de les remplacer par du fil isolé torsadé, soit de les enfouir.

Les enveloppes provisionnelles de cofinancement accordées, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, aux AODE au titre d'un sous-programme de travaux, sont arrêtées chaque année par le ministre chargé de l'énergie, après avis du conseil à l'électrification rurale. Celui-ci est composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des distributeurs (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits du programme 793).

Le décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 fixe les règles de gestion des aides à l'électrification rurale qui ont été précisées par l'arrêté du 27 mars 2013.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Renforcement des réseaux basse tension

INDICATEUR 1.1

Coût moyen du km de fil

INDICATEUR 1.2

Nombre de départs mal alimentés

OBJECTIF 2

Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus

INDICATEUR 2.1

Nombre de km de fil nu

INDICATEUR 2.2

Coût moyen du km de fil nu pris en charge par les aides du CAS FACE

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Renforcement des réseaux basse tension

INDICATEUR 1.1

Coût moyen du km de fil

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût moyen du km de câble souterrain posé	€	87 133	89681	95000		90440	94000
Coût moyen du km de fil aérien torsadé posé	€	43 512	35111	39000		37960	36000

Commentaires techniques

Jusque dans le cadre du PAP 2016, la méthodologie de calcul proposée était fondée sur les dotations rapportées aux stocks issus des inventaires. Cette méthodologie a montré ses limites, dues au fait que le coût moyen du km de câble souterrain apparaissait inférieur au coût moyen de fil aérien torsadé.

Les deux indicateurs sont aujourd'hui calculés à partir des données issues des états d'achèvement des travaux renseignés par les AODE lors de la clôture des dossiers de renforcement. Ils correspondent à la moyenne des coûts effectivement constatés sur les opérations soldées durant l'année considérée.

INDICATEUR 1.2

Nombre de départs mal alimentés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de départs mal alimentés	Nb	12 400	12400	10000		18240	7000

Commentaires techniques

Les chiffres 2017 et 2018 sont basés sur les stocks de l'inventaire 2017 (valeur du stock 2017 pour l'année 2017 et 2018) et ceux de 2019 sur les stocks de l'inventaire 2019.

L'inventaire des besoins en matière d'électrification rurale est effectué tous les deux ans conformément à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'inventaire 2019 a été finalisé fin 2019.

Les évolutions importantes s'expliquent par une modification de la méthode statistique d'Enedis. Le nouvel outil intègre l'impact du raccordement des producteurs autonomes d'électricité et l'adaptation des profils de consommation. Ces nouveaux paramètres ont mis en exergue plus de contraintes sur le réseau basse tension.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les résultats des coûts moyens du km de fil posé en aérien et en souterrain varient en fonction de la complexité des opérations et de la nature du terrain. Ils restent dans les ordres de grandeur constatés les années précédentes.

Le nombre de départs mal alimentés diminue régulièrement au fil des inventaires. D'autres paramètres peuvent toutefois influencer d'un inventaire à l'autre, en fonction notamment du dynamisme démographique et des variations de périmètre de la zone électrification rurale.

Électrification rurale

Programme n° 793 | OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 2**Sécurisation des réseaux basse tension en fils nus****INDICATEUR 2.1****Nombre de km de fil nu**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de km de fil nu	Nb	22 800	22800	18000		18440	22000
Nombre de km de fil nu de faible section	Nb	17 500	17500	16000		14160	15000

Commentaires techniques

Les chiffres 2017 et 2018 basés sur les stocks de l'inventaire 2017 (valeur du stock 2017 pour l'année 2017 et 2018) et ceux de 2019 sur les stocks de l'inventaire 2019.

NB : l'inventaire des besoins en matière d'électrification rurale est effectué tous les deux ans conformément à l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'inventaire 2019 a été finalisé fin 2019.

INDICATEUR 2.2**Coût moyen du km de fil nu pris en charge par les aides du CAS FACE**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Coût moyen du km de fil nu pris en charge par les aides du CAS FACE	€	48 500	65223	70000		74918	70000
Coût moyen du km de fil nu de faible section pris en charge par les aides du CAS FACE	€	53 600	62823	70000		64607	70000

Commentaires techniques

Jusque dans le cadre du PAP 2016, la méthodologie de calcul proposée était fondée sur les dotations rapportées aux stocks issus des inventaires.

L'indicateur est aujourd'hui calculé à partir des données issues des états d'achèvement des travaux renseignés par les AODE lors de la clôture des dossiers de sécurisation durant l'année en cours. Il correspond à la moyenne des coûts effectivement constatés sur les opérations soldées durant l'année considérée.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le niveau de fils nus baisse régulièrement au fil des inventaires. L'objectif d'une résorption totale du stock à un horizon de 10 ans demeure d'actualité. D'autres paramètres peuvent toutefois influencer à l'issue d'un inventaire en raison notamment du dynamisme démographique et de la variation de périmètre de la zone électrification rurale.

Le coût moyen est sujet à une forte variabilité selon que son remplacement est effectué par une mise en souterrain, plus coûteuse, ou par la pose de câble aérien torsadé.

L'écart de coût moyen de prise en charge du kilomètre de fils nus entre les sous-programmes fils nus faible section et fils nus hors faible section s'explique par la proportion d'utilisation des deux techniques (souterraine ou aérienne) et un coût très différent selon la technique employée.

En effet, le coût moyen des travaux est plus de deux fois moins élevé en aérien qu'en souterrain et la répartition des travaux en aérien et souterrain est très différente entre les opérations de ces deux sous-programmes.

La complexité des opérations ainsi que les difficultés du terrain peuvent aussi avoir un impact sur le coût.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI 2019 Consommation 2019	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
03 – Renforcement des réseaux			164 200 000 166 123 953	164 200 000 166 123 953	164 200 000
04 – Extension des réseaux			41 600 000 31 854 801	41 600 000 31 854 801	41 600 000
05 – Enfouissement et pose en façade			42 500 000 39 549 184	42 500 000 39 549 184	42 500 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)			48 700 000 46 489 175	48 700 000 46 489 175	48 700 000
07 – Sécurisation des fils nus de faible section			52 500 000 49 736 834	52 500 000 49 736 834	52 500 000
08 – Fonctionnement		200 000 384 761		200 000 384 761	200 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)			500 000	500 000	500 000
10 – Intempéries			5 000 000 9 175 890	5 000 000 9 175 890	5 000 000
Total des AE prévues en LFI		200 000	355 000 000	355 200 000	355 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP					
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+16 451 108		+16 451 108	
Total des AE ouvertes		371 651 108		371 651 108	
Total des AE consommées		384 761	342 929 837	343 314 597	

Électrification rurale

Programme n° 793 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
	<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>			
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 166 368 272	164 200 000 166 368 272	164 200 000
04 – Extension des réseaux		41 600 000 46 533 328	41 600 000 46 533 328	41 600 000
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 52 258 418	42 500 000 52 258 418	42 500 000
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 51 959 289	48 700 000 51 959 289	48 700 000
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 53 505 234	52 500 000 53 505 234	52 500 000
08 – Fonctionnement	200 000 357 779		200 000 357 779	200 000
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 286 724	500 000 286 724	500 000
10 – Intempéries		5 000 000 8 927 901	5 000 000 8 927 901	5 000 000
Total des CP prévus en LFI	200 000	355 000 000	355 200 000	355 200 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP				
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP		+298 848 254	+298 848 254	
Total des CP ouverts		654 048 254	654 048 254	
Total des CP consommés	357 779	379 839 166	380 196 945	

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 172 436 571	164 200 000	164 200 000 172 436 571
04 – Extension des réseaux		40 800 000 39 228 095	40 800 000	40 800 000 39 228 095
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 45 258 899	42 500 000	42 500 000 45 258 899
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 52 625 242	48 700 000	48 700 000 52 625 242
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 57 666 469	52 500 000	52 500 000 57 666 469
08 – Fonctionnement	1 200 000 302 392		1 200 000	1 200 000 302 392
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000	500 000
10 – Intempéries		2 400 000 20 000 000	2 400 000	2 400 000 20 000 000
Total des AE prévues en LFI	1 200 000	351 600 000	352 800 000	352 800 000
Total des AE consommées	302 392	387 215 276		387 517 668

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 164 439 704	164 200 000	164 200 000 164 439 704
04 – Extension des réseaux		40 800 000 40 664 937	40 800 000	40 800 000 40 664 937
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 43 938 936	42 500 000	42 500 000 43 938 936
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 45 692 545	48 700 000	48 700 000 45 692 545
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 47 133 813	52 500 000	52 500 000 47 133 813
08 – Fonctionnement	1 200 000 235 424		1 200 000	1 200 000 235 424
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000 128 512	500 000	500 000 128 512
10 – Intempéries		2 400 000 6 209 584	2 400 000	2 400 000 6 209 584
Total des CP prévus en LFI	1 200 000	351 600 000	352 800 000	352 800 000
Total des CP consommés	235 424	348 208 031		348 443 455

Électrification rurale

Programme n° 793 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	302 392	200 000	384 761	235 424	200 000	357 779
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	302 392	200 000	384 761	235 424	200 000	357 779
Titre 6 – Dépenses d'intervention	387 215 276	355 000 000	342 929 837	348 208 031	355 000 000	379 839 166
Transferts aux collectivités territoriales	387 215 276		342 929 837	348 208 031		379 839 166
Transferts aux autres collectivités		355 000 000			355 000 000	
Total hors FdC et AdP		355 200 000			355 200 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+16 451 108			+298 848 254	
Total*	387 517 668	371 651 108	343 314 597	348 443 455	654 048 254	380 196 945

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2019		16 451 108		298 848 254				
Total		16 451 108		298 848 254				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		16 451 108		298 848 254				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
03 – Renforcement des réseaux		164 200 000 166 123 953	164 200 000 166 123 953		164 200 000 166 368 272	164 200 000 166 368 272
04 – Extension des réseaux		41 600 000 31 854 801	41 600 000 31 854 801		41 600 000 46 533 328	41 600 000 46 533 328
05 – Enfouissement et pose en façade		42 500 000 39 549 184	42 500 000 39 549 184		42 500 000 52 258 418	42 500 000 52 258 418
06 – Sécurisation des fils nus (hors faible section)		48 700 000 46 489 175	48 700 000 46 489 175		48 700 000 51 959 289	48 700 000 51 959 289
07 – Sécurisation des fils nus de faible section		52 500 000 49 736 834	52 500 000 49 736 834		52 500 000 53 505 234	52 500 000 53 505 234
08 – Fonctionnement		200 000 384 761	200 000 384 761		200 000 357 779	200 000 357 779
09 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)		500 000	500 000		500 000 286 724	500 000 286 724
10 – Intempéries		5 000 000 9 175 890	5 000 000 9 175 890		5 000 000 8 927 901	5 000 000 8 927 901
Total des crédits prévus en LFI *		355 200 000	355 200 000		355 200 000	355 200 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+16 451 108	+16 451 108		+298 848 254	+298 848 254
Total des crédits ouverts		371 651 108	371 651 108		654 048 254	654 048 254
Total des crédits consommés		343 314 597	343 314 597		380 196 945	380 196 945
Crédits ouverts - crédits consommés		+28 336 511	+28 336 511		+273 851 309	+273 851 309

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

Les crédits du programme « Électrification rurale » sont répartis par type de travaux éligibles à un cofinancement. Chaque type d'opération correspond à une action du programme et bénéficie à ce titre d'une enveloppe prévisionnelle de crédits.

La définition technique des types de travaux a été précisée par l'arrêté du 27 mars 2013 pris en application du décret n°2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, mentionné au 9ème alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales.

S'agissant des AE, l'exécution 2019 représente 96,6 % des crédits ouverts en LFI 2019. Un montant de 21,3 M€ d'engagements n'ayant pu être réalisé en fin de gestion est à reporter sur les AE 2020.

S'agissant des CP, les montants consommés en 2019 sont supérieurs de 9,1 % à ceux de 2018 et plus élevés que le seul montant des crédits ouverts en LFI 2019. La démarche de sensibilisation faite de manière récurrente auprès des AODE est également un facteur d'explication. Les reports de crédits, d'un montant de 298,8 M€, ont été consommés partiellement, en raison des modalités de paiement qui prévoient que les opérations sont financées sur un intervalle de trois ans à partir de l'année de programmation, pouvant être étendu à quatre ans sur décision du ministre chargé de l'énergie.

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	355 200 000	355 200 000	0	355 200 000	355 200 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	355 200 000	355 200 000	0	355 200 000	355 200 000

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 371 651 108	CP ouverts en 2019 * (P1) 654 048 254
AE engagées en 2019 (E2) 343 314 597	CP consommés en 2019 (P2) 380 196 945
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 344 514 762
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 28 336 511	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 35 682 183

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 658 315 260					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 658 315 260	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 344 514 762	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 313 800 498	
AE engagées en 2019 (E2) 343 314 597	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 35 682 183	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 307 632 414	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 621 432 913	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 318 290 051
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 303 142 862

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 03**Renforcement des réseaux**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		164 200 000	164 200 000		166 123 953	166 123 953
Crédits de paiement		164 200 000	164 200 000		166 368 272	166 368 272

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 168 119 077,81 €.

Les travaux relatifs à la résorption des départs mal alimentés concernent les départs de réseau présentant des valeurs de tension hors de la plage des valeurs admissibles mentionnée à l'article 3 de l'arrêté du 24 décembre 2007 pris en application du décret n°2007-1826 du 24 décembre 2007 relatif aux niveaux de qualité et aux prescriptions techniques en matière de qualité des réseaux publics de distribution et de transport d'électricité.

Il est rappelé que, pour cette action comme pour les autres, une enveloppe de subventions est notifiée annuellement aux AODE sur la base de la LFI et de la répartition validée par le Conseil du FACE. Les AODE transmettent ensuite leur programmation de travaux dans la limite de cette enveloppe, qui donne lieu à une décision attributive de subventions déclenchant la consommation d'AE. La consommation des CP intervient en cas de demande de versement prévisionnel de trésorerie ou sous forme d'acomptes au fur et à mesure de la réalisation des travaux : elle porte donc sur quatre à cinq ans à partir du 1^{er} janvier de l'année de programmation en raison du caractère pluriannuel des projets financés.

L'écart de 3,9 M€ en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution provient de l'engagement des demandes de subventions non traitées sur ce sous-programme en fin d'année 2018 (3,8 M€ de reports).

L'exécution en CP supérieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI s'explique par la consommation des reports de crédits 2018 issus des demandes de subventions non traitées en fin d'année 2018 et des demandes de paiement supérieures au prévisionnel, comportant des aléas liés à l'avancement des travaux de chacune des opérations. La démarche de sensibilisation faite de manière récurrente auprès des AODE est également un facteur d'explication.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	164 200 000	166 123 953	164 200 000	166 368 272
Transferts aux collectivités territoriales		166 123 953		166 368 272
Transferts aux autres collectivités	164 200 000		164 200 000	
Total	164 200 000	166 123 953	164 200 000	166 368 272

Action 04**Extension des réseaux**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		41 600 000	41 600 000		31 854 801	31 854 801
Crédits de paiement		41 600 000	41 600 000		46 533 328	46 533 328

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 33 111 495,52 €.

Les aides relevant de cette action ont pour objet d'aider à l'extension des réseaux, hormis le cas où ceux-ci ne sont pas à la charge du maître d'ouvrage.

L'écart de 8,4 M€ en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution est le reflet de moindres engagements sur ce sous-programme. Un montant de 3,1 M€ d'engagements n'ayant pu être réalisé en fin de gestion 2019 est à reporter sur les AE 2020. Par ailleurs, certaines AODE sollicitent le transfert de leur dotation vers le sous-programme renforcement, comme le prévoit l'article 4 de l'arrêté du 27 mars 2013.

L'exécution en CP supérieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI s'explique par la consommation des reports de crédits 2018 issus des demandes de subventions non traitées en fin d'année 2018 et des demandes de paiement supérieures au prévisionnel, comportant des aléas liés à l'avancement des travaux de chacune des opérations. La démarche de sensibilisation faite de manière récurrente auprès des AODE est également un facteur d'explication.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	41 600 000	31 854 801	41 600 000	46 533 328
Transferts aux collectivités territoriales		31 854 801		46 533 328
Transferts aux autres collectivités	41 600 000		41 600 000	
Total	41 600 000	31 854 801	41 600 000	46 533 328

Action 05**Enfouissement et pose en façade**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		42 500 000	42 500 000		39 549 184	39 549 184
Crédits de paiement		42 500 000	42 500 000		52 258 418	52 258 418

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 40 344 007,81 €.

Cette action a pour objet d'aider les travaux réalisés pour des raisons esthétiques (enfouissement ou pose en façade), en complément d'autres travaux de renforcement ou d'extension.

L'écart de 2,1 M€ en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution est le reflet de moindres engagements également sur ce sous-programme cette année. L'exécution intègre pour autant 2,08 M€ de demandes de subventions non traitées en fin de gestion 2018. Un montant de 2,7 M€ d'engagements n'ayant pu être réalisé en fin de gestion 2019 est à reporter sur les AE 2020.

L'exécution en CP supérieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI s'explique par la consommation des reports de crédits 2018 issus des demandes de subventions non traitées en fin d'année 2018 et des demandes de paiement supérieures au prévisionnel, comportant des aléas liés à l'avancement des travaux de chacune des opérations. La démarche de sensibilisation faite de manière récurrente auprès des AODE est également un facteur d'explication.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	42 500 000	39 549 184	42 500 000	52 258 418
Transferts aux collectivités territoriales		39 549 184		52 258 418
Transferts aux autres collectivités	42 500 000		42 500 000	
Total	42 500 000	39 549 184	42 500 000	52 258 418

Action 06**Sécurisation des fils nus (hors faible section)**

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		48 700 000	48 700 000		46 489 175	46 489 175
Crédits de paiement		48 700 000	48 700 000		51 959 289	51 959 289

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 46 992 935,90 €.

Cette action vise à la résorption des réseaux de fils nus, vulnérables aux intempéries et autres aléas climatiques.

L'écart de 1,7 M€ en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution est le reflet de moindres engagements également sur ce sous-programme cette année et d'un montant de 1,4 M€ d'engagements n'ayant pu être réalisé en fin de gestion 2019 qui sera reporté sur les AE 2020. L'exécution intègre pour autant 1,5 M€ de demandes de subventions non traitées en fin de gestion 2018.

L'exécution en CP supérieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI s'explique par la consommation des reports de crédits 2018 issus des demandes de subventions non traitées en fin d'année 2018 et des demandes de paiement supérieures au prévisionnel comportant des aléas liés à l'avancement des travaux de chacune des opérations. La démarche de sensibilisation faite de manière récurrente auprès des AODE est également un facteur d'explication.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	48 700 000	46 489 175	48 700 000	51 959 289
Transferts aux collectivités territoriales		46 489 175		51 959 289
Transferts aux autres collectivités	48 700 000		48 700 000	
Total	48 700 000	46 489 175	48 700 000	51 959 289

Action 07

Sécurisation des fils nus de faible section

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		52 500 000	52 500 000		49 736 834	49 736 834
Crédits de paiement		52 500 000	52 500 000		53 505 234	53 505 234

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 50 233 164,88 €.

Cette action vise à la résorption des fils de section plus faibles que les fils nus, et par conséquent plus fragiles.

L'écart de 2,2 M€ en AE (après traitement des retraits d'engagement) entre la LFI et l'exécution est le reflet de moindres engagements également sur ce sous-programme cette année et d'un montant de 2 M€ d'engagements n'ayant pu être réalisé en fin de gestion 2019 qui sera reporté sur les AE 2020. L'exécution intègre pour autant 1,5 M€ de demandes de subventions non traitées en fin de gestion 2018 et engagés en 2019.

L'exécution en CP supérieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI s'explique par la consommation des reports de crédits 2018 issus des demandes de subventions non traitées en fin d'année 2018 et des demandes de paiement supérieures au prévisionnel comportant des aléas liés à l'avancement des travaux de chacune des opérations. La démarche de sensibilisation faite de manière récurrente auprès des AODE est également un facteur d'explication.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	52 500 000	49 736 834	52 500 000	53 505 234
Transferts aux collectivités territoriales		49 736 834		53 505 234
Transferts aux autres collectivités	52 500 000		52 500 000	
Total	52 500 000	49 736 834	52 500 000	53 505 234

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 08**Fonctionnement**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		200 000	200 000		384 761	384 761
Crédits de paiement		200 000	200 000		357 779	357 779

Les frais de fonctionnement du CAS intègrent les dépenses issues du développement d'un système d'information renoué, les frais de logistique liés aux actions de contrôle.

Ces frais de fonctionnement sont en totalité imputés sur le programme 793, bien que concernant également le programme 794.

Le développement du nouveau système de gestion informatisé des aides a débuté en 2018. A ce titre 377 082,46 € en AE ont été engagés en 2019, et 350 100,67 € en CP, pour un budget initialement affecté sur cette ligne lors du Conseil à l'électrification rurale de janvier 2019 à 300 K€, dans le cadre de la répartition des crédits par sous-programme. D'autre part, des crédits non utilisés du sous-programme Déclaration d'utilité publique-Très haute tension ont été redéployés pour compléter les besoins de financement sur le projet du SI FACE.

Enfin, les frais de mission liés au contrôle s'élèvent à 7 678,32 € en AE=CP correspondant aux frais de déplacement sur sites du contrôleur, pour un volume de 18 contrôles en 2019.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	200 000	384 761	200 000	357 779
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	200 000	384 761	200 000	357 779
Total	200 000	384 761	200 000	357 779

Action 09**Déclaration d'utilité publique (Très haute tension)**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		500 000	500 000			
Crédits de paiement		500 000	500 000		286 724	286 724

Les demandes d'aides au titre de cette action doivent être présentées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité concernée, qui précise le projet de ligne très haute tension et les travaux envisagés. La décision d'attribution d'une aide ne peut intervenir que si la déclaration d'utilité publique a fait l'objet d'une publication au Journal officiel. De plus, les aides ne sont versées que si la demande d'aide est accompagnée d'une attestation établie par le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement et certifiant qu'après autorisation d'exécution, délivrance du permis de construire, accords amiables des propriétaires et/ou mise en servitude légale par décision préfectorale, les travaux de construction des lignes très haute tension ont effectivement commencé. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au 9^èalinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales est également sollicité.

Le service de gestion du CAS FACE n'a enregistré aucune demande au titre de ce sous-programme en 2019, mais a procédé au versement de subventions d'opérations validées antérieurement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	500 000		500 000	286 724
Transferts aux collectivités territoriales				286 724
Transferts aux autres collectivités	500 000		500 000	
Total	500 000		500 000	286 724

Action 10

Intempéries

(y.c. FdC et AdP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		5 000 000	5 000 000		9 175 890	9 175 890
Crédits de paiement		5 000 000	5 000 000		8 927 901	8 927 901

Cette action a pour objet d'aider au renforcement anticipé de départs de réseaux sous maîtrise d'ouvrage d'autorités organisatrices de la distribution d'électricité endommagés par des intempéries, voire à l'enfouissement de ces départs si cette opération est de nature à réduire les risques de destruction en cas d'intempéries ultérieures.

L'aide porte sur le surcoût relatif au renforcement ou à l'enfouissement des portions de réseaux à reconstruire, la part correspondant à la remise en état du réseau étant à la charge du gestionnaire du réseau de distribution.

Les demandes d'aides doivent faire l'objet d'un dossier établi par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, cosigné par le gestionnaire de réseau de distribution concerné et être présentées dans un délai maximum de six mois suivant la survenance des intempéries. L'avis du gestionnaire de réseaux concerné doit être sollicité ; en cas d'avis défavorable, l'avis du Conseil à l'électrification rurale mentionné au 9e alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales est également sollicité.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	5 000 000	9 175 890	5 000 000	8 927 901
Transferts aux collectivités territoriales		9 175 890		8 927 901
Transferts aux autres collectivités	5 000 000		5 000 000	
Total	5 000 000	9 175 890	5 000 000	8 927 901

Électrification rurale

Programme n° 793 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

La consommation d'AE de 9,176 M€ est bien supérieure à la prévision en LFI du fait du montant de 9,176 M€ affecté en cours d'année, pris sur les autorisations d'engagements non affectées lors de la répartition des crédits par sous-programmes au Conseil à l'électrification rurale de janvier 2019. Ce montant correspond aux subventions accordées pour la seconde tranche de travaux sur le réseau électrique des îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, suite aux dégâts très importants causés par l'ouragan Irma.

L'exécution en CP de 8,9 M€ est également supérieure à l'enveloppe de crédits ouverts en LFI du fait de la consommation élevée de crédits de paiement de plusieurs dossiers financés au titre de ce sous-programme dont 5 M€ liés à la première tranche de travaux à Saint-Martin et Saint-Barthélemy, financés en 2018.

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

PROGRAMME 794

OPÉRATIONS DE MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ, DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ PAR DES ÉNERGIES RENOUVELABLES OU DE PRODUCTION DE PROXIMITÉ DANS LES ZONES NON INTERCONNECTÉES

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	34
Objectifs et indicateurs de performance	35
Présentation des crédits	36
Justification au premier euro	39

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | BILAN STRATÉGIQUE

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Laurent MICHEL

Directeur général de l'énergie et du climat

Responsable du programme n° 794 : Opérations de maîtrise de la demande d'électricité, de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Le présent programme est la traduction financière du soutien apporté par le compte d'affectation spéciale intitulé « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS FACÉ) à des actions ponctuelles sur le réseau de distribution d'électricité, menées au titre du huitième alinéa du I de l'article L.2224-31 du code général des collectivités territoriales. L'objectif premier de ce programme est le financement d'unités de production décentralisées d'électricité notamment dans les départements et régions d'outre-mer. Ce programme permet aussi de favoriser la production d'électricité *via* les énergies renouvelables, en évitant des extensions trop coûteuses du réseau de distribution.

Par ailleurs, ce programme permet également d'encourager diverses autres actions dont le bien-fondé fait l'objet d'un examen au cas par cas : installation de production d'électricité à partir d'énergies renouvelables au bénéfice de sites isolés hors outre-mer ; actions de maîtrise de l'énergie permettant de différer, voire d'éviter une solution classique d'extension ou de renforcement des réseaux.

Le montant des aides du programme est arrêté annuellement par le ministre chargé de l'énergie, dans le respect des crédits ouverts en loi de finances, après avis du Conseil à l'électrification rurale composé notamment de représentants des autorités organisatrices de la distribution d'électricité, de représentants des gestionnaires de réseaux de distribution (essentiellement Enedis) et des représentants des ministres concernés (ministres chargés de l'énergie, du budget, des collectivités locales, de l'aménagement du territoire et le ministre ordonnateur disposant des crédits de ce programme).

Les aides sont attribuées au cas par cas, par décision du ministre chargé de l'énergie, conformément aux dispositions du décret n° 2013-46 du 14 janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale et à son arrêté d'application du 27 mars 2013.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Contribuer à l'électrification des sites isolés dans les zones non desservies par les réseaux d'électricité

INDICATEUR 1.1

Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en métropole

INDICATEUR 1.2

Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en outre-mer

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1

Contribuer à l'électrification des sites isolés dans les zones non desservies par les réseaux d'électricité

INDICATEUR 1.1

Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en métropole

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de sites isolés en métropole ayant bénéficié d'une desserte en électricité par le biais d'un financement du CAS Facé	Nb	14	8	20		7	20
Coût moyen d'un financement de site isolé en métropole	€	58 527	39970	40000		46750	30000

Commentaires techniques

L'examen des dossiers s'effectue au cas par cas en comité restreint, sur la base de l'instruction technico-économique des différentes solutions de raccordement. L'aide accordée est fixée dans la limite de 80 % au regard des autres sources de contribution.

INDICATEUR 1.2

Sites isolés ayant bénéficié d'une desserte en électricité en outre-mer

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2017 Réalisation	2018 Réalisation	2019 Prévision PAP 2019	2019 Prévision actualisée	2019 Réalisation	2020 Cible PAP 2019
Nombre de sites isolés en outre-mer ayant bénéficié d'une desserte en électricité par le biais d'un financement du CAS Facé	Nb	2	1	40		20	4
Coût moyen d'un financement de site isolé en outre-mer	€	123 000	35814	84200		51748	35000

ANALYSE DES RÉSULTATS

S'agissant de l'indicateur 1.1, le faible nombre de sites ayant bénéficié d'une aide du CAS Facé par rapport à la prévision du PAP 2019 s'explique par le volume restreint de dossiers déposés.

Le coût moyen dépend de la nature et de l'ampleur du projet proposé.

S'agissant de l'indicateur 1.2, le nombre de dossiers engagés en 2019 est de 20 dont 19 dédiés à l'électrification du cirque de Mafate à La Réunion, dont le projet se poursuit avec un montant d'investissement de l'ordre de 20 M€ de travaux HT. Du retard a été pris par rapport au calendrier prévisionnel de montage administratif et financier des dossiers et de la réalisation des travaux. En 2019, un total de 42 nouveaux dossiers de Mafate déposés par le SIDELEC, maître d'ouvrage local, a fait l'objet d'accords de principe par le comité restreint pour 2,7 M€ de subventions mais les engagements correspondants n'ont pu être réalisés en 2019 en raison de l'incomplétude des dossiers administratifs, ce qui explique l'écart de réalisation des indicateurs par rapport à la prévision du PAP 2019.

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS

2019 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2019 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>			
02 – Sites isolés	1 000 000 101 063	1 000 000 101 063	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 641 624	3 000 000 641 624	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 391 687	800 000 391 687	800 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			
Total des AE prévues en LFI	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+14 797 727	+14 797 727	
Total des AE ouvertes	19 597 727	19 597 727	
Total des AE consommées	1 134 374	1 134 374	

2019 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2019 Consommation 2019</i>			
02 – Sites isolés	1 000 000 607 975	1 000 000 607 975	1 000 000
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	3 000 000 324 880	3 000 000 324 880	3 000 000
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	800 000 623 112	800 000 623 112	800 000
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			
Total des CP prévus en LFI	4 800 000	4 800 000	4 800 000
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+14 994 124	+14 994 124	
Total des CP ouverts	19 794 124	19 794 124	
Total des CP consommés	1 555 968	1 555 968	

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES | Programme n° 794

2018 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2018 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés	1 900 000 488 065	1 900 000	1 900 000 488 065
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	4 000 000 35 814	4 000 000	4 000 000 35 814
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	1 300 000 -712 660	1 300 000	1 300 000 -712 660
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)	-11 977		-11 977
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			
Total des AE prévues en LFI	7 200 000	7 200 000	7 200 000
Total des AE consommées	-200 758		-200 758

2018 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés	1 900 000 856 129	1 900 000	1 900 000 856 129
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée	4 000 000 25 840	4 000 000	4 000 000 25 840
04 – Maîtrise de la demande d'énergie	1 300 000 117 970	1 300 000	1 300 000 117 970
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)			
Total des CP prévus en LFI	7 200 000	7 200 000	7 200 000
Total des CP consommés	999 939		999 939

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2018	Ouvertes en LFI pour 2019	Consommées* en 2019	Consommés* en 2018	Ouverts en LFI pour 2019	Consommés* en 2019
Titre 6 – Dépenses d'intervention	-200 758	4 800 000	1 134 374	999 939	4 800 000	1 555 968
Transferts aux collectivités territoriales	-200 758		1 134 374	999 939		1 555 968
Transferts aux autres collectivités		4 800 000			4 800 000	
Total hors FdC et AdP		4 800 000			4 800 000	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+14 797 727			+14 994 124	
Total*	-200 758	19 597 727	1 134 374	999 939	19 794 124	1 555 968

* y.c. FdC et AdP

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE REPORT HORS TRANCHES FONCTIONNELLES ET HORS FONDS DE CONCOURS

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
11/03/2019		14 797 727		14 994 124				
Total		14 797 727		14 994 124				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général		14 797 727		14 994 124				

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
02 – Sites isolés		1 000 000 101 063	1 000 000 101 063		1 000 000 607 975	1 000 000 607 975
03 – Installations de proximité en zone non interconnectée		3 000 000 641 624	3 000 000 641 624		3 000 000 324 880	3 000 000 324 880
04 – Maîtrise de la demande d'énergie		800 000 391 687	800 000 391 687		800 000 623 112	800 000 623 112
05 – Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)						
06 – Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)						
Total des crédits prévus en LFI *		4 800 000	4 800 000		4 800 000	4 800 000
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP		+14 797 727	+14 797 727		+14 994 124	+14 994 124
Total des crédits ouverts		19 597 727	19 597 727		19 794 124	19 794 124
Total des crédits consommés		1 134 374	1 134 374		1 555 968	1 555 968
Crédits ouverts - crédits consommés		+18 463 353	+18 463 353		+18 238 156	+18 238 156

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	0	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000
Amendements	0	0	0	0	0	0
LFI	0	4 800 000	4 800 000	0	4 800 000	4 800 000

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

**SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)**

AE 2019	CP 2019
AE ouvertes en 2019 * (E1) 19 597 727	CP ouverts en 2019 * (P1) 19 794 124
AE engagées en 2019 (E2) 1 134 374	CP consommés en 2019 (P2) 1 555 968
AE affectées non engagées au 31/12/2019 (E3) 0	dont CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 1 555 968
AE non affectées non engagées au 31/12/2019 (E4 = E1 - E2 - E3) 18 463 353	dont CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 brut (R1) 4 757 678					
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2018 (R2) 0					
Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2018 net (R3 = R1 + R2) 4 757 678	–	CP consommés en 2019 sur engagements antérieurs à 2019 (P3 = P2 - P4) 1 555 968	=	Engagements ≤ 2018 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R4 = R3 - P3) 3 201 710	
AE engagées en 2019 (E2) 1 134 374	–	CP consommés en 2019 sur engagements 2019 (P4) 0	=	Engagements 2019 non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R5 = E2 - P4) 1 134 374	
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2019 (R6 = R4 + R5) 4 336 084	
					Estimation des CP 2020 sur engagements non couverts au 31/12/2019 (P5) 1 600 000
					Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2020 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2019 (P6 = R6 - P5) 2 736 084

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2019 + reports 2018 + mouvements réglementaires + FDC + ADP + fongibilité asymétrique + LFR

JUSTIFICATION PAR ACTION

Action 02**Sites isolés**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		1 000 000	1 000 000		101 063	101 063
Crédits de paiement		1 000 000	1 000 000		607 975	607 975

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 339 719,84 €.

L'action « Sites isolés » a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production décentralisée d'électricité à partir d'énergies renouvelables lorsque ces opérations sont justifiées économiquement, en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

L'aide est attribuée après une comparaison technico-économique entre une solution de raccordement classique et une solution autonome de production d'énergie.

L'aide porte sur le coût de l'investissement initial, comprenant les équipements nécessaires à son fonctionnement. Dans le cas où le fonctionnement correct de l'installation rendrait nécessaire une adaptation des équipements électriques du bénéficiaire, l'aide peut porter à la fois sur le coût de l'installation et sur le surcoût engendré par les modifications de ces équipements.

Le bénéficiaire de l'installation verse au gestionnaire du réseau de distribution qui assure son exploitation et sa maintenance un paiement forfaitaire déterminé en fonction de la quantité d'énergie délivrée par celle-ci. Ce versement est indépendant de la participation éventuelle au coût de l'investissement initial que l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité est fondée à lui demander.

La justification économique de chaque opération de production décentralisée envisagée est appréciée à partir des éléments fournis au moyen d'un dossier-type, qui inclut notamment un plan de financement du projet, un devis détaillé des travaux, un engagement de prise en concession de l'installation par le gestionnaire du réseau de distribution concerné, un engagement du propriétaire des lieux sur les conditions d'installation des équipements et un engagement du bénéficiaire de l'électricité produite sur les conditions de fonctionnement et de participation aux frais de l'installation. En outre, l'autorité organisatrice doit justifier le chiffrage de la solution filaire qu'elle compare à la solution non filaire.

La sous-exécution constatée en 2019 est liée au faible nombre de projets présentés par les AODE avec un montant moyen de subvention par projet aux alentours des 45 K€.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 000 000	101 063	1 000 000	607 975
Transferts aux collectivités territoriales		101 063		607 975
Transferts aux autres collectivités	1 000 000		1 000 000	
Total	1 000 000	101 063	1 000 000	607 975

Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité dans les zones non interconnectées

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 03

Installations de proximité en zone non interconnectée

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		3 000 000	3 000 000		641 624	641 624
Crédits de paiement		3 000 000	3 000 000		324 880	324 880

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 999 224 €.

Cette action a pour objet d'aider à la réalisation d'opérations de production à partir d'installations de proximité en zone non interconnectée, lorsque ces opérations sont justifiées économiquement en évitant ou en différant des solutions classiques d'extension qui se révéleraient plus coûteuses.

Les installations concernées ne doivent pas dépasser le seuil de puissance fixé par le décret n°2004-46 du 6 janvier 2004 fixant le seuil mentionné à l'article L.2224-33 du code général des collectivités territoriales (1 mégawatt en France métropolitaine et 2 mégawatts en Guadeloupe, en Guyane, en Martinique, à la Réunion et à Saint-Pierre-et-Miquelon).

Le montant engagé en AE correspond à des dossiers réunionnais, dans le cadre du projet d'électrification du cirque de Mafate. Du retard a été pris par rapport au calendrier prévisionnel de montage administratif et financier des dossiers et de la réalisation des travaux. En 2019, un total de 42 nouveaux dossiers de Mafate déposés par le SIDELEC, maître d'ouvrage local, a fait l'objet d'accords de principe par le comité restreint pour 2,7 M€ de subventions mais les engagements correspondants n'ont pu être réalisés en 2019 en raison de l'incomplétude des dossiers administratifs.

Concernant les CP, les montants consommés en 2019 sont inférieurs à la LFI, en lien avec une sous-consommation des AE également des années antérieures et des travaux des dossiers du cirque de Mafate pas encore assez avancés. En effet, les modalités de paiement prévoient que les opérations sont financées sur une période de trois ans à partir de l'année de programmation, pouvant être étendu à quatre ans sur décision du ministre chargé de l'énergie

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	3 000 000	641 624	3 000 000	324 880
Transferts aux collectivités territoriales		641 624		324 880
Transferts aux autres collectivités	3 000 000		3 000 000	
Total	3 000 000	641 624	3 000 000	324 880

Action 04**Maîtrise de la demande d'énergie**

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement		800 000	800 000		391 687	391 687
Crédits de paiement		800 000	800 000		623 112	623 112

La consommation réelle en AE après traitement des retraits d'engagement s'est élevée à 434 088,80 €.

Le sous-programme finance principalement des opérations qui visent à reporter le renforcement d'un réseau existant.

Les crédits de l'action ne peuvent être mobilisés pour financer des études générales réalisées dans le but de rechercher des gisements potentiels d'opérations de maîtrise de la demande d'énergie ou pour financer la mise en place par les autorités organisatrices de la distribution d'électricité de structures chargées de détecter les possibilités offertes sur le territoire relevant de leur compétence. En revanche, les études préalables aux opérations concrètes sont prises en compte dans le financement de ces opérations.

La participation des autorités organisatrices de la distribution d'électricité au financement d'actions de maîtrise de la demande d'énergie en aval du compteur sur des installations ou équipements appartenant à des particuliers doit préalablement faire l'objet d'une convention passée avec ces derniers.

L'intérêt économique est apprécié opération par opération ou sur l'ensemble des opérations proposées par l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité. L'intérêt économique de chaque action est apprécié au moyen d'une fiche synthétique établissant une comparaison détaillée entre le coût actualisé de l'opération classique de renforcement évitée ou différée et celui de la solution alternative envisagée.

S'agissant des AE en 2019, les financements visent principalement l'installation d'équipements permettant d'équilibrer les phases, mais également une opération particulière de changement de tension sur différents secteurs de l'île de Saint-Pierre et Miquelon. Il est à noter que le premier type d'opération correspond à des montants de subventions faibles (environ 10 K€ par poste transformé) et avec un nombre très restreint de demandes déposées dans ce cadre.

Ce sous-programme est actuellement en sous-consommation chronique et devra faire l'objet d'une évolution dans le cadre de la révision des textes encadrant les aides du FACE.

Concernant les CP, la sous-exécution en CP est également constatée en 2019 liée au faible volume des dossiers engagés préalablement. Les versements de 2019 ont porté pour 60% du montant sur les premières phases de travaux de changement de tension à Saint-Pierre et Miquelon, engagés précédemment ; le reliquat étant lié à l'achèvement de travaux permettant d'équilibrer les phases au bénéfice de plusieurs maîtres d'ouvrage.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 6 : Dépenses d'intervention	800 000	391 687	800 000	623 112
Transferts aux collectivités territoriales		391 687		623 112
Transferts aux autres collectivités	800 000		800 000	
Total	800 000	391 687	800 000	623 112

**Opérations de maîtrise de la demande d'électricité de production
d'électricité par des énergies renouvelables ou de production de proximité
dans les zones non interconnectées**

Programme n° 794 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

Action 05

Déclaration d'utilité publique (Très haute tension) - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation

Action 06

Intempéries - (Engagements antérieurs au 1er janvier 2013)

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FdC et AdP)						
Autorisations d'engagement						
Crédits de paiement						

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation